

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'économie, des finances
et de la souveraineté énergétique, indus-
trielle et numérique

Arrêté du 27 juillet 2026 portant nomination du commissaire du Gouvernement auprès de certains centres techniques industriels

NOR : ECOI2621378A

Le ministre délégué chargé de l'industrie,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles L. 521-1 à L. 521-13 ;

Vu l'arrêté du 5 janvier 1967 portant création du Centre d'études et de recherches de l'industrie du béton (CERIB) ;

Vu l'arrêté du 20 février 2007 portant reconnaissance du centre technique de matériaux naturels de construction pour les secteurs de la terre cuite et des roches ornementales et de construction (CTMNC) ;

Arrête :

Article 1^{er}

Le sous-directeur en charge de la qualité et du développement durable dans la construction au sein du ministère chargé de la construction exerce les fonctions de commissaire du Gouvernement auprès des centres techniques industriels (CTI) suivants :

- Centre d'études et de recherches de l'industrie du béton (CERIB),
- Centre technique de matériaux naturels de construction pour les secteurs de la terre cuite et des roches ornementales et de construction (CTMNC).

Il peut se faire représenter.

Article 2

Le directeur de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 27 juillet 2026.

Le ministre délégué chargé de l'industrie,
Pour le ministre et par délégation :
L'adjointe au directeur de l'habitat,
de l'urbanisme et des paysages,
A.-E. OUVRARD